



Nantes, 19/05/2022

A Monsieur le Secrétaire Général de
l'Académie de Nantes

Objet : Garde d'enfant malade et télétravail

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons été alertés par des collègues qui ont sollicité une ASA pour garde d'enfant malade et à qui le supérieur hiérarchique demande pour autant de télétravailler.

Si des dispositions ont pu être prises dans le contexte de la crise sanitaire et avec une mention spécifique de télétravail couplé à la garde d'un enfant pour cas avéré de COVID, l'extension de cette pratique remet en cause la possibilité pour un.e agent.e de bénéficier d'une ASA sans télétravailler.

L'expérience des deux années passées a également démontré que télétravailler tout en s'occupant des enfants était source de tension et de fatigue.

De nombreuses enquêtes démontrent par ailleurs que cette charge repose essentiellement sur les mères et que de nombreuses femmes le paient de leur santé, avec des risques de burn out, mais peuvent aussi impacter leur carrière professionnelle avec la formulation de reproches directes ou indirectes sur leurs absences.

L'engagement professionnel des collègues n'est plus à démontrer. Les demandes d'ASA pour garde d'enfant malade émanent de collègues qui n'ont pas la possibilité de faire autrement que d'être auprès de leur enfant, ne serait-ce que pour se rendre à un rendez-vous médical, et s'occuper de soigner son enfant.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir rappeler à chaque direction que l'ASA pour garde d'enfant malade, si elle n'est pas un droit strict et qu'elle est notamment soumise à production d'un certificat médical, ne doit pas pour autant être dévoyée pour imposer à un.e agent.e de télétravailler. L'ASA est normalement destinée à ce qu'il/elle soit libéré.e de toute préoccupation professionnelle pour s'occuper de son enfant en toute quiétude.

En vous remerciant de l'attention que vous pourrez apporter à cette demande, veuillez croire, Monsieur le Secrétaire Général, en notre sincère considération.

Le secrétaire académique, Bertrand Colas,

Les élu.es au CTSA CGT Educ'Action et Céline Blanchard